

Conseil 2008/2009

LE BUREAU



Cecily Alexander, Dt.P.
Présidente



Irene Lees, Dt.P.
Vice présidente,
jusqu'en juin 08



Sharon Zeiler Dt.P.
Vice présidente,
dès juin 08



Elizabeth Wilfert,
jusqu'en juin 08



Edith Brown,
dès juin 08



Harpal S. Buttar
jusqu'en août 08



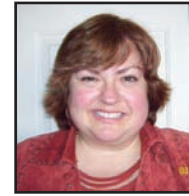
Jane Dummer Dt.P.
jusqu'en juin 08



Laurel Hoard, Dt.P.



Terry Koivula, Dt.P.



Lesia Kicak, Dt.P.
dès juin 08



Flora Manlapaz
dès août 08



Francis Omoruyi



Elsie Petch



Fiona Press, Dt.P.



Jeannine Roy-Poirier



Carole Wardell

Membres hors-conseil 2008/09

Fiona Aris, Dt.P.
jusqu'en juin 08 (non-photographié)



Laura Bewick, Dt.P.



Nicole Carnochan, Dt.P.



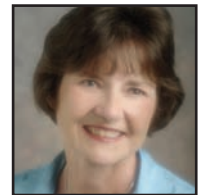
Linda Hines, Dt.P.



Charlene Kennedy, Dt.P.
dès juin 08



Shari Noell, Dt.P.
dès juin 08



Sue Skopelianos, Dt.P.

La raison d'être de l'Ordre des diététistes de l'Ontario est de réglementer et d'aider tous les Dt.P. dans l'intérêt de la population de l'Ontario.

Nous nous consacrons à l'amélioration continue de services de nutrition sûrs, éthiques et compétents fournis par les Dt.P. dans leurs domaines d'exercice.

Des facteurs externes influencent les activités de l'Ordre



Laurel Hoard, Dt.P.
Présidente



Mary Lou Gignac, MPA
Registratrice & directrice générale

La culture interne de l'Ordre, qui est axée sur la gestion saine de programmes, l'amélioration continue de la qualité et la reddition de comptes, a appuyé l'expansion des programmes et services visant à protéger le public en aidant les diététistes à fournir des services sûrs, compétents et respectueux de l'éthique, comme l'exige la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées (LPSR).

En 2008-2009, des initiatives du gouvernement provincial et le nouveau Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition, de même que les possibilités de collaboration avec les Ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario ont principalement influencé l'investissement des ressources de l'Ordre.

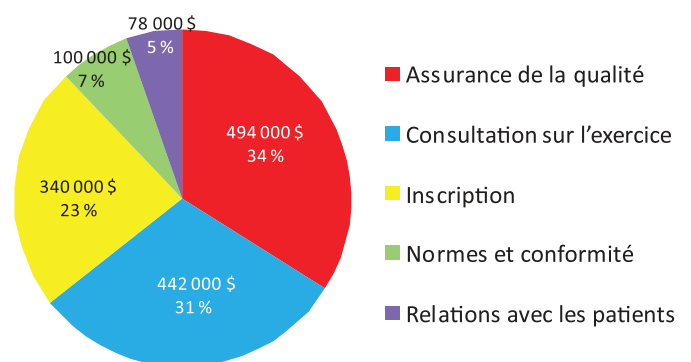
No activités externes les plus marquantes ont eu trait à la modification du champ d'application de la diététique. L'Ordre a apprécié l'invitation du Conseil consultatif sur la réglementation des professions de la santé à proposer des modifications à ce sujet. Le partenariat officiel avec Les diététistes du Canada, les interventions de Dt.P. de diverses sources, et les consultations avec d'autres professions de la santé ont enrichi notre travail. L'Ordre a bon espoir que les changements proposés maintenant instaurés par le gouvernement provincial amélioreront la collaboration interprofessionnelle, les soins axés sur le client et l'exercice de la diététique en supprimant les obstacles qui empêchent les Dt.P. d'exploiter pleinement leur expertise.

En 2008-2009, le programme législatif provincial a imposé beaucoup de travail aux ordres professionnels. En effet, le cadre ontarien de réglementation découlant de la LPSR a été souvent modifié dernièrement. En 2008 2009, nous avons

pris des dispositions pour appliquer les changements afin de respecter les nouvelles règles touchant le traitement des plaintes et des rapports ainsi que les nouvelles exigences liées à la collecte de renseignements, et nous avons élargi les buts de l'Ordre. Celui-ci a également donné son avis sur les modifications à l'Accord sur le commerce intérieur et sur le projet de loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre, et il a travaillé avec des organismes de réglementation de la diététique de l'Ontario et du Canada pour préparer les modifications aux pratiques d'inscription en vue de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur du Canada. Le travail collectif des ordres de réglementation des professions de la santé continue de façonner les modifications à la LPSR.

La nouveauté sans doute la plus exaltante et la plus prometteuse de 2008 2009 a été la création du Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition. Ce nouveau partenariat canadien regroupe des universitaires et des responsables de programmes de stage, l'association et des instances de réglementation des dix provinces pour travailler dans des domaines où nos mandats sont interdépendants. La grande priorité est d'élaborer une série de compétences et de résultats d'apprentissage intégrés qui appuient la formation, la réglementation et l'agrément de la formation universitaire et pratique.

Répartition des fonds de l'Ordre aux programmes



DÉPENSES TOTALES DE L'ODO EN 2008-2009 — 1 496 426 \$

Les fonds alloués aux programmes couvrent les coûts d'exécution des programmes et d'administration générale comme la gouvernance, la gestion générale, les systèmes d'information, les fournitures de bureau, le loyer et les communications (site Web, résumé, rapport annuel). Quoique le modèle des dépenses ait peu changé ces trois dernières années, le coût proportionnel de chaque programme varie chaque année en fonction des activités planifiées.

Conseil

Le Conseil de l'Ordre assure le lien entre l'Ordre et la population de l'Ontario en prônant des politiques publiques qui protègent la population contre les pratiques diététiques incompetentes, contraires à l'éthique ou dangereuses. Il a la responsabilité d'établir les politiques, les programmes et les normes qui régissent la profession de diététiste. Il s'acquitte de ses tâches par l'entremise des comités et des activités de l'Ordre.

Il est composé de huit diététistes élus par les membres de l'Ordre et de sept représentants du public désignés par le lieutenant gouverneur en conseil. Ensemble, ces personnes déterminent l'orientation du travail de l'Ordre et prennent des décisions fondées sur l'intérêt public.

COMITÉ EXÉCUTIF

Présidente

Cecily Alexander Dt.P.

Vice présidente

Elizabeth Wilfirt, représentante du public, jusqu'en juin 08

Sharon Zeiler, Dt.P (dès juin 08)

Troisième membre

Irene Lees Dt.P., jusqu'en juin 08

Edith Brown, Représentante du public, dès juin 08

Le Comité exécutif agit au nom du Conseil entre les réunions de celui-ci. Il possède tous les pouvoirs du Conseil concernant toute question qui à son avis exige une attention immédiate, mais n'a pas le pouvoir d'établir, de modifier ou de révoquer des règlements et des règlements administratifs.

Décisions clés

Entre avril 2008 et mars 2009, le Comité exécutif a tenu quatorze réunions et il a :

- créé un groupe de travail, constitué de ses membres et de deux autres membres du Conseil, pour réviser le processus d'évaluation du rendement de la registratrice et directrice générale, et a préparé l'examen du rendement pour étude au Conseil;
- élaboré un manuel d'orientation des nouveaux membres du Comité exécutif;
- élaboré un rapport sur la rémunération du poste de registrateur et directeur général;
- approuvé une révision du budget pour créer un nouveau poste de cadre à l'Ordre;
- de concert avec le Comité des questions législatives, a répondu au rapport du CCRPS « *Critical Links: Transferring and Supporting Patient Care* » (Liens vitaux : transfert et soutien des soins aux patients);
- examiné les fonds de réserve et les budgets proposés pour 2009/10

Rapports

Le Comité exécutif examine les rapports obligatoires et autres provenant des employeurs et des diététistes concernant les membres et les dossiers transmis par le Comité d'assurance de la qualité. Un rapport peut donner lieu à : une demande d'enquête, l'approbation de la demande d'enquête présentée par la registratrice et directrice générale, l'établissement d'une commission d'enquête pour une évaluation d'incapacité ou l'acheminement vers une audience sur l'aptitude professionnelle ou la faute professionnelle, un engagement de la part de la Dt.P., aucune autre mesure. Entre avril 2008 et mars 2009, le Comité exécutif a pris connaissance de 11 rapports (9 nouveaux et 2 reportés de 2007 2008).

- 7 rapports font l'objet d'une enquête
- 2 avertissements ont été émis
- 2 décisions ne pas donner suite ont été prises.

Programme d'assurance de la qualité

La loi oblige l'Ordre à administrer un programme d'assurance de la qualité. Ce programme consiste à élaborer, utiliser et surveiller des outils d'apprentissage et d'évaluation pour aider les Dt.P. à mettre à jour leurs compétences et leur formation afin d'assurer la prestation de services de haute qualité à la population ontarienne.

COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Présidente

Fiona Press, Dt.P.

La Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées oblige le Comité d'assurance de la qualité de l'Ordre à déterminer des normes qui encouragent la prestation d'excellents soins et de proposer au Conseil des programmes à mettre en œuvre dans tous les secteurs de l'Ordre.

Membres professionnelles

Laura Bewick, Dt.P.

Nicole Carnochan, Dt.P.

Laurel Hoard, Dt.P.

Charlene Kennedy, Dt.P., dès juin 08

Sharon Zeiler, Dt.P.

Activités clés

- Examiner l'évaluation de l'Outil d'apprentissage et d'évaluation des connaissances de la jurisprudence (OAECJ) et les formulaires approuvés d'évaluation pour l'OAECJ de 2009 en anglais et le premier OAECJ en français.
- Examiner les politiques relatives à l'OAECJ après la première administration en 2008 afin qu'elles soient équitables pour tous les membres et que les conséquences de la non-conformité concordent avec les exigences légales.
- Approuver une méthode d'entrevue fondée sur le comportement administrée par des pairs ainsi que des sondages auprès de plusieurs sources en prévision de l'évaluation de l'exercice menée par l'Ordre. Approuver les critères d'évaluation découlant des Compétences essentielles pour les diététistes au Canada (2006).
- De concert avec le conseiller juridique et la registratrice et directrice générale de l'Ordre, réviser le règlement sur l'assurance de la qualité en prévision de la Loi de 2007 sur l'amélioration du système de santé qui est entrée en vigueur en juin 2009.
- Continuer l'examen des ressources pour l'autoévaluation et explorer la nécessité de réviser l'Outil d'autoformation de l'Ordre afin qu'il cadre avec les études les plus récentes sur l'autoévaluation.

Représentantes du public

Elsie Petch

Carole Wardell

Elizabeth Wilfert

POINTS SAILLANTS DU PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

2673 Dt.P. ont rempli l'OAECJ

Le Programme d'assurance de la qualité a lancé le deuxième Outil d'apprentissage et d'évaluation des connaissances de la jurisprudence (OAECJ) en anglais et le premier en français en janvier 2009. Cet outil aide les membres à apprendre et à comprendre les lois, les règlements, les normes et les lignes directrices qui influencent l'exercice de la diététique. La grande majorité des Dt.P. apprécie l'OAECJ et sa pertinence pour leur exercice.

Amélioration de l'efficacité du programme

L'Outil d'autoformation oblige les Dt.P. à réfléchir aux normes d'exercice, à établir des buts en matière de compétence continue, à rendre compte de leurs progrès et de l'application

de leurs acquis et à tenir des dossiers de mise à niveau des compétences. Le nombre record de 96,4 % des Dt.P. a rempli l'Outil en ligne en 2008, une hausse de 2,5 % par rapport à 2007 (94,4 %), ce qui a amélioré la rentabilité et la prestation du programme.

Révision de l'évaluation par les pairs et de l'exercice

Des Dt.P. agissant à titre d'expertes en contenu ont élaboré des outils pour diriger des entrevues structurées fondées sur le comportement, qui est la méthode centrale d'évaluation de la nouvelle évaluation par les pairs et de l'exercice. Ces outils portent sur les compétences à évaluer dans différents domaines d'exercice, comportent des questions générales et plus poussées, et des indicateurs.



Programme des normes et de la conformité

Le Programme des normes et de la conformité élabore et administre des normes et des programmes qui aident les particuliers à exercer les droits que leur confère la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées. Il veille à ce que les Dt.P. exercent de manière compétente et dans le respect de l'éthique, conformément aux normes et aux lois qui régissent l'exercice de la diététique en Ontario. Il veille aussi à ce que le traitement des plaintes ou des rapports concernant la conduite, la compétence et l'aptitude professionnelles soit équitable, efficace, transparent et conforme aux lois et aux normes. Ce programme met à contribution les comités de discipline, d'aptitude professionnelle et des plaintes.

Comités de discipline et d'aptitude professionnelle

Président

Francis Omoruyi, représentant du public

Membres professionnelles

Jusqu'en juin 08

Jane Dummer, Dt.P.

dès juin 08

Charlene Kennedy, Dt.P.

Lesia Kicak, Dt.P.

Shari Noell, Dt.P.

2008/09

Cecily Alexander, Dt.P.

Laura Bewick, Dt.P.

Nicole Carnochan, Dt.P.

Linda Hines, Dt.P.

Laurel Hoard, Dt.P.

Charlene Kennedy, Dt.P.

Terry Koivula, Dt.P.

Irene Lees, Dt.P.

Fiona Press, Dt.P.

Susan Skopelianos, Dt.P.

Sharon Zeiler, Dt.P.

Représentantes du public

Edith Brown

Harpal Buttar, jusqu'en août 08

Flora Manlapaz

Elsie Petch

Jeannine Roy-Poirier

Carole Wardell

Elizabeth Wilfert

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline examine les dossiers que lui transmettent le Comité exécutif et le Comité des plaintes concernant les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence des membres. Conformément à la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, il doit assurer un processus équitable tant pour le plaignant que pour le membre dans la présentation des preuves et la détermination des mesures les plus appropriées pour protéger l'intérêt public. Les audiences disciplinaires sont normalement publiques.

Dossiers transmis

Aucun dossier n'a été transmis au Comité de discipline entre le 1^{er} avril 2008 et le 30 mars 2009.

COMITÉ D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le Comité d'aptitude professionnelle effectue un examen équitable de toutes les questions touchant l'incapacité potentielle de membres d'exercer en toute sécurité. Le Comité exécutif lui transmet les dossiers de membres soupçonnés d'incapacité. Selon les preuves recueillies lors de l'audience, il rend une décision et peut révoquer ou suspendre le certificat d'inscription du membre ou assortir ce certificat de conditions et de limitations.

Audience sur l'incapacité

Le Comité d'aptitude professionnelle n'a reçu aucun dossier pendant l'exercice 2008-2009. Il y a eu une audience qui s'est soldée par une déclaration d'incapacité. Le groupe d'experts du comité a accepté une résolution conjointe présentée par le membre et l'Ordre.

COMITÉ DES PLAINTES

Présidente

Laurel Hoard, Dt.P.

Membres professionnelles dès juin 08

Charlene Kennedy, Dt.P.

Lesia Kicak, Dt.P.

2008/09

Fiona Press, Dt.P.

Laura Buick, Dt.P.

Représentantes du public

Flora Manlapaz, dès août 08

Jeannine Roy-Poirier

Carole Wardell

Le traitement des plaintes fait partie des moyens qu'emploie l'Ordre des diététistes de l'Ontario pour protéger le public. Un groupe d'experts du comité examine chaque plainte déposée à l'Ordre. La Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées exige que l'Ordre suive un processus conçu pour assurer la cohérence et l'équité des procédés tant pour le plaignant que pour le membre.

Les plaintes

Entre le 1er avril 2008 et le 30 mars 2009, le comité a examiné sept plaintes (cinq nouvelles et deux reportées de l'exercice précédent)

- 6 enquêtes sont encore en cours
- 1 avertissement a été émis



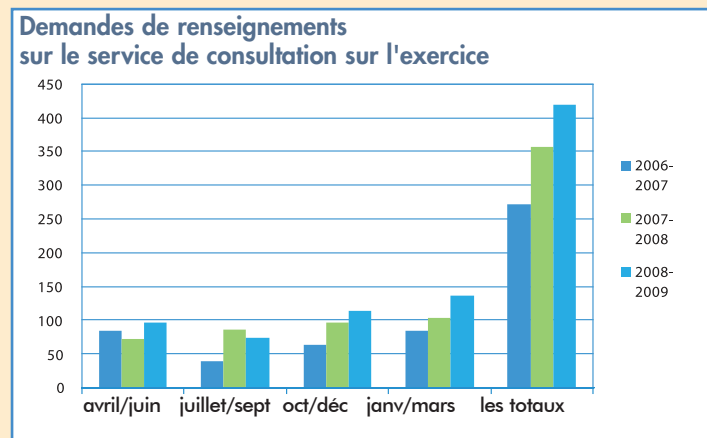
Programme de consultation sur l'exercice

Le mandat central de l'Ordre est de protéger le public. Le Programme de consultation sur l'exercice fait partie des outils utilisés pour s'en acquitter. Il fournit des renseignements pratiques aux Dt.P. de l'Ontario afin qu'ils connaissent les normes, le code de déontologie ainsi que les lois et règlement qui régissent l'exercice de la profession. Dans le cadre de ce programme, les Dt.P. reçoivent du soutien individuel, de l'éducation collective au moyen d'ateliers et de présentations, et ont accès à des

ressources professionnelles sur le site Web de l'Ordre et dans résumé, le bulletin de l'Ordre. Le tableau ci-dessous montre qu'au cours des trois dernières années, un nombre grandissant de membres ont utilisé ce précieux service professionnel. Les principales demandes de renseignements touchent la portée de l'exercice, la tenue des dossiers, les mécanismes d'autorité et l'exercice privé.

POINTS SAILLANT DU PROGRAMME DE CONSULTATION SUR L'EXERCICE

Une année record! En 2008-2009, les demandes de conseils sur l'exercice ont été de 15 % supérieures à celles de 2008 et de 35 % supérieures à celles de 2006-2007.



Un haut niveau de satisfaction! 99 % des utilisateurs du service de consultation sur l'exercice ont indiqué qu'ils y feraient de nouveau appel.

Un Atelier réussi! Plus de 530 membres (près de 20 %) ont assisté à l'atelier annuel de 2008 sur la tenue des dossiers.

Des commentaires positifs! 89 % des participants à l'atelier ont indiqué que l'Ordre offrait des activités utiles pour les membres.

Des présentations instructives!

- Cinq présentations sur le lieu de travail de Dt.P. couvrant la portée de l'exercice, les normes de soins et la tenue des dossiers;
- Dix présentations à des stagiaires en diététique sur le rôle de l'Ordre, la préparation de l'examen et le Manuel de jurisprudence

Des ressources éducatives! Articles du bulletin résumé :

- Responsabilités au plan de la charge de travail supplémentaire
- Les vitamines et les minéraux et la portée de l'exercice des Dt.P.
- L'ajustement de la dose d'insuline fait-elle partie du champ d'application de la diététique?
- Les conflits d'intérêts et l'exercice des Dt.P.

Programme des relations avec les patients

La Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées oblige les ordres de réglementation à avoir un Programme de relations avec les patients afin de prévenir ou de traiter les cas de mauvais traitements des patients. Ce programme a pour but de : 1) fournir des renseignements et des services visant à appuyer l'accès du public aux services de l'Ordre et des diététistes de l'Ontario et 2) d'améliorer les relations entre les diététistes et leurs clients et, par suite, avec le public.

Responsabilités du Programme des relations avec les patients :

- Éducation du public et communications avec lui.
- Éducation des membres au sujet des relations avec les clients.
- Élaboration de renseignements concernant les services à valeur ajoutée fournis par un professionnel de la santé réglementé, comme un diététiste.
- Administration d'un système de financement du counseling et de la thérapie des clients victimes d'abus sexuels.
- Formation du personnel concernant le traitement des plaintes de nature sexuelle.

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES PATIENTS

Présidentes

Sue Skopelianos, Dt.P. jusqu'en sept 08

Sharon Zeiler, Dt.P., dès sept 08

Membres professionnelles

Cecily Alexander, Dt.P.

Fiona Aris, Dt.P., jusqu'en juin 08

Lisa Kicak, Dt.P., dès juin 08

Terry Koivula, Dt.P.

Shari Noell, Dt.P., dès juin 08

Représentants du public

Flora Manlapz, dès août 08

Francis Omoruyi

Elsie Petch

Jeannine Roy-Poirier

Le Comité des relations avec les patients coordonne les demandes de financement de thérapie et de counseling. L'Ordre des diététistes de l'Ontario applique une politique de tolérance zéro de toute forme de mauvais traitements des patients. Du counseling est offert à toute victime d'abus sexuels perpétrés par un membre de l'Ordre. Le Comité des relations avec les patients contribue à la planification de l'éducation des membres sur les relations avec les patients, à l'établissement des lignes directrices relatives à la conduite professionnelle des membres auprès de leurs patients, et à l'information du public.

Activités clés

Le Comité des relations avec les patients a tenu trois réunions en 2007 2008 et a :

- approuvé et examiné son mandat;
- participé à une analyse comparant les éléments d'information fournis par l'Ordre à ceux recommandés par le Conseil consultatif de la réglementation des professions de la santé concernant les programmes de relations avec les patients;
- passé en revue les exigences du Conseil consultatif de la réglementation des professions de la santé et les accomplissements de l'ODO en matière de relations avec les patients et d'éducation du public;
- recommandé de concevoir une campagne d'éducation du public, y compris un sondage de base afin d'évaluer les retombées de la campagne



POINTS SAILLANTS DU PROGRAMME DES RELATIONS AVEC LES PATIENTS

Remaniement du site Web de l'Ordre afin d'en faciliter la consultation publique

Le site Web de l'Ordre est l'outil prépondérant d'information du public. Cette année, nous l'avons remanié afin d'y inclure la section « Public » et de faciliter ainsi l'accès aux

renseignements sur les services de l'Ordre des diététistes de l'Ontario. La section « Employeurs » contient pour sa part des renseignements et des ressources sur les responsabilités des employeurs, des gestionnaires et des partenaires des professionnels de la santé réglementés.

Programme d'inscription

Dans l'intérêt du public, le but principal du programme d'inscription est de veiller à ce que seuls les candidats qualifiés obtiennent l'inscription et utilisent le titre de Dt.P. pour exercer en Ontario. Le programme d'inscription assure des pratiques d'inscription justes, objectives, transparentes et impartiales. Ce programme :

- établit les normes d'entrée dans la profession
- évalue l'équivalence des qualifications
- délivre les certificats d'inscription
- recueille des renseignements sur les membres pendant le processus de renouvellement.

- utilise les renseignements recueillis lors de l'inscription et du renouvellement pour appuyer la planification des ressources humaines et la promotion des intérêts
- fait enquête et s'occupe des cas d'utilisation inappropriée du titre de Dt.P.

Le programme d'inscription assure l'accès du public à des renseignements exacts et fiables dans le tableau des diététistes qui se trouve à www.cdo.on.ca.

COMITÉ DE L'INSCRIPTION

Présidente

Linda Hines, Dt.P.

Membres professionnelles

Cecily Alexander, Dt.P.

Irene Lees, Dt.P.

Jane Dummer, Dt.P., à juin 08

Sue Skoplianos, Dt.P., dès sept 08

Représentantes du public

Jeannine Roy-Poirier

Elizabeth Wilfert

Carole Wardell

Edith Brown

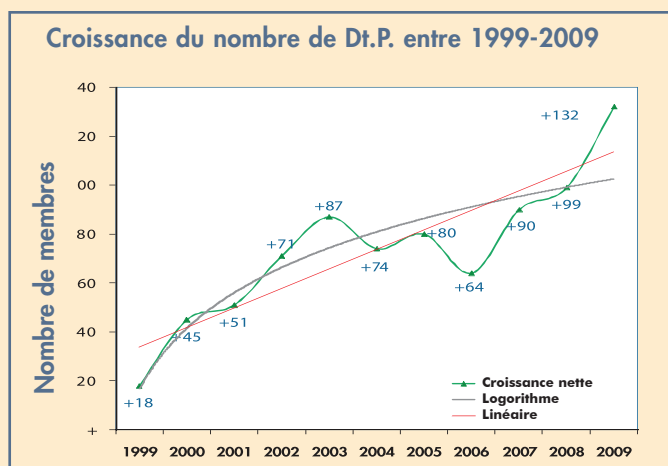
Selon l'article 15(2) du *Code des professions de la santé de la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, la registratrice et directrice générale transmet les dossiers d'inscription au Comité de l'inscription si elle a des doutes sur la mesure dans laquelle l'auteur de la demande satisfait aux exigences d'inscription. Entre avril 2008 et mars 2009, le Comité de l'inscription a tenu huit réunions. Il a :

- évalué 64 candidatures;
- mis à jour les politiques et procédés d'inscription ainsi que les outils d'évaluation des candidatures et de rédaction des décisions;
- préparé des lignes directrices sur l'orientation de ses membres et des conseils sur la rédaction des décisions et des raisons;
- examiné les compétences essentielles pour exercer la diététique au Canada;
- examiné le processus et les critères pour obtenir une attestation individualisée des compétences du niveau d'entrée;
- examiné les critères canadiens de mise à niveau des connaissances et de formation théorique et pratique pour superviser l'évaluation de la compétence des Dt.P.;
- examiné les procédés d'approbation préalable des cours à suivre par les candidats pour répondre aux critères d'inscription;
- dialogué avec des éducateurs et des représentants du programme d'inscription préliminaire des diététistes formés à l'étranger des universités Brescia et Ryerson au sujet des modalités d'évaluation;
- rencontré le personnel du programme d'inscription préliminaire des diététistes formés à l'étranger et assisté à une présentation de l'université Ryerson au sujet des candidats étrangers;
- recommandé au conseil d'approuver l'équivalence entre la composante de formation pratique du programme de maîtrise de l'université Brescia et le programme pratique agréé des Diététistes du Canada dont il est question à l'article 30.2(iv) du règlement sur l'inscription

POINTS SAILLANTS DU PROGRAMME D'INSCRIPTION

Croissance record des adhésions

En 2008-2009, la liste des adhésions s'est enrichie de 132 membres. Normalement, la croissance est de 75 à 100 diététistes par an.



Hausse de 25 % des candidatures

Les candidatures de personnes formées à l'étranger sont principalement à l'origine de cette hausse remarquable, elle-

TOTAL DT.P. INSCRITS (31 MARS 2009) 2953 DT.P.

Féminins : 2,899 98.2% Maculins : 54 1.8%

DEMANDES 238

Société professionnelle 0
Candidats formés au Canada 183
Candidats formés à l'étranger 57

Total admis 204

Démissions/Retraités 72

CROISSANCE NETTE DES ADHÉSIONS 132 DT.P.

même due au succès du programme d'inscription préliminaire des diététistes formés à l'étranger.

Nouveau poste de gestionnaire du programme de l'inscription

Le poste de gestionnaire de l'inscription a été créé cette année pour répondre aux exigences grandissantes touchant notamment la production de rapports et la reddition de comptes, ce qui inclut la documentation du processus et des pratiques d'inscription de l'Ordre dans le premier rapport annuel requis par le Bureau du commissaire à l'équité et par le travail sur la base de données des professions de la santé.

Amélioration de l'efficacité de l'administration du programme

Nous avons le plaisir de signaler que l'efficacité de l'administration du programme continue de s'améliorer grâce à l'augmentation des renouvellements en ligne : 94 % des membres ont renouvelé leur adhésion en ligne cette année.

TRANSMISSION DE DOSSIERS AU COMITÉ

Certains dossiers ont été reportés au prochain exercice :

2008/09 — 64 renvois

2007/08 — 51 renvois

2006/07 — 56 renvois

Décisions

Acceptées — 26

Formation supplémentaire requise — 24

Refusées — 9

En appels — 2

NOMBRE DE DT.P. PAR DISTRICT ELECTORAL

DISTRICT	TOTAL	CATÉGORIE Générale Temporaire	
1 Sud ouest	346	354	1
2 Centre ouest	584	578	6
3 GTA/York	864	853	11
4 Est	425	416	9
5 Nord est	120	117	3
6 Nord ouest	67	66	1
7 Centre	424	416	8
7 Hors province	51	51	0
8 Hors pays	72	66	6
	2,953	2,908	45
		98.5%	1.5%

TAUX D'ACTIVITÉ DES MEMBRES (CATÉGORIE GÉNÉRALE)

ACTIFS	NON-ACTIFS (ne travaille pas)
318	28
534	50
790	74
394	31
116	7
60	4
387	37
39	12
54	18
2,692	261
91.2%	8.8%

rapport annuel

PRINCIPAL DOMAINE D'EXERCICE PAR DISTRICT

District	Clinique/ individuelle	Gestion alimentation et nutrition	Vente & Marketing	Santé Communautaire	Gestion nutrition clinique	Éducation & recherche	Autres
1	229	40	9	180	49	81	60
2	373	66	28	342	84	167	99
3	547	99	58	466	137	310	198
4	262	46	19	270	62	120	84
5	84	12	0	81	20	18	17
6	44	7	0	51	13	13	8
7	261	77	29	266	68	102	89
8	24	10	3	18	6	22	7
10	26	10	4	64	5	24	17
Total	1,850	367	150	1,390	444	709	579
	33.7%	6.7%	2.7%	25.3%	8.1%	12.9%	10.5%

Dt.P. en Ontario qui exercent dans plus d'un domaine : 1,483

DOMAINE D'EXERCICE

1 Hôpitaux, centres de réadaptation (adultes/enfants)	29.98%
2 Établissement de soins de longue durée	11.47%
3 Services de santé publique	6.76%
4 Centres de santé communautaire, /Organismes de services de santé	6.61%
5 Affaires et industrie	5.84%
6 Clinique privée	4.81%
7 Universités et collèges communautaires	4.49%
8 Programmes de soins à domicile (CASC, organismes desservant les CASC)	3.69%
9 Programme d'éducation sur la gestion de diabète	3.67%
10 Organismes gouvernementaux (fédéral et provincial)	3.47%
11 Services privés de santé	3.44%
12 Équipes Santé familiale ou Réseau Santé familial	3.29%
13 Autres	3.24%
14 Organismes non-gouvernementaux et associations (p. ex., les Diététistes du Canada)	2.37%
15 Média, relations publiques et agences de communication	1.85%
16 Santé et la sécurité au travail /Mieux-être au travail	1.42%
17 Centres de réadaptation	1.27%
18 Recherche	1.22%
19 Écoles primaires et secondaires	1.12%
TOTAL	100.00%



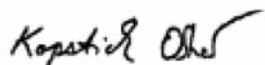
États financiers 2008 / 2009

Rapport des vérificateurs

Au conseil de l'Ordre des diététistes de l'Ontario

Nous avons vérifié les états financiers de l'Ordre des diététistes de l'Ontario au 31 mars 2009, conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et nous avons exprimé une opinion sans réserve sur ces états dans notre rapport du 13 mai 2009.

L'information contenue dans l'état abrégé des résultats d'exploitation et de l'évolution des soldes des affectations suivant découle des états financiers mentionnés ci-haut et présente fidèlement, à notre avis, l'information qu'on y retrouve.



Kopstick Osher
Comptables Agréés, SRL

TORONTO, ONTARIO
13 MAI 2009

On peut obtenir sur demande des copies de tous les états financiers de 2009.

rapport annuel

ÉTAT ABRÉGÉ DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DES CHANGEMENTS DANS LES SOLDES DES FONDS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
Recettes		
Droits d'inscription	\$ 1 449 758	\$ 1 397 872
Autres recettes	101 306	140 525
	<u>1 551 064</u>	<u>1 538 397</u>
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	765 405	674 803
Services à contrat	42 145	49 306
Réunions du conseil et des comités	176 707	102 851
Initiatives de communications	104 195	69 706
Administration	284 035	269 784
Services professionnels	44 770	97 564
Amortissement	79 169	77 526
	<u>1 496 426</u>	<u>1 341 540</u>
Excédent des recettes sur dépenses	54 638	196 857
Soldes des affectations - début de l'exercice	1 316 487	1 159 374
Ajustement à la Juste valeur des investissements ¹	(199 515)	(39 744)
Soldes des affectations - fin de l'exercice	<u>\$ 1 171 610</u>	<u>\$ 1 316 487</u>

Ventilation des soldes des affectations Fin de l'exercice terminé le 31 mars 2009

Investissement des valeurs immobilisées	\$ 254 080	\$ 254 973
Affectations déterminées ²	767 223	787 370
Affectations non déterminées	150 307	274 144
Soldes des affectations - fin de l'exercice	<u>\$ 1 171 610</u>	<u>\$ 1 316 487</u>

1. Conformément aux normes recommandées dans le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés* concernant les instruments financiers, les placements de l'Ordre sont classés dans les titres disponibles pour la vente et comptabilisés à leur valeur marchande. La valeur marchande est établie en utilisant le cours du marché. Dans l'état de la situation financière, en raison du redressement, la valeur des placements devient leur valeur marchande.

2. Les fonds internes affectés sont réservés pour :

- Les initiatives de planification stratégique
- Les audiences
- La thérapie et le counseling des patients victimes d'abus sexuels
- L'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles composantes du Programme d'assurance de la qualité
- Les achats d'immobilisations

Ces fonds ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins sans l'approbation du Conseil.